CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le **mardi 7 juin 2016 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 30 mai 2016

COMMUNE DU PORT * LA REUNION *

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du mardi 3 mai 2016 — P. 01
2. Compte de gestion 2015 du comptable public – Budget principal et budgets annexes de la Ville (Eau, Assainissement, Fossoyage, Service Public Assainissement Non Collectif) — P. 15
3. Compte administratif 2015 - Budget annexe de l'Eau — P. 17
4. Compte administratif 2015 - Budget annexe de l'Assainissement — P. 20
5. Compte administratif 2015 - Budget annexe du Fossoyage — P. 23
6. Compte administratif 2015 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC — P. 24
7. Compte administratif 2015 - Budget principal — P. 25
8. Note d'information relative à la gestion de la dette 2015 — P. 66
9. Budget primitif 2016 - Budget annexe du service valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration — P. 68
10. Rapport d'activité des services 2015 — P. 69
11. Réhabilitation de la piscine Jean-Lou Javoy - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) — P. 114
12. Utilisation des installations sportives municipales - Règlement intérieur — P. 115
13. Atelier et chantier d'insertion (ACI) - « Rénovation du local commun résidentiel SHLMR ZUP 2 » — P.129
14. Fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto à la rentrée 2016 - 2017 — P. 135
15. Note d'information en matière de politique foncière - Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le Territoire de la commune durant l'année 2015 — P. 136
16. Rénovation Urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale - Participation de la Ville au titre de l'opération pépinière – Modification du calendrier des versements — P. 139
17. ZAC « la Ville est port » - Résiliation de la concession d'aménagement confiée à la SEDRE — P. 142
18. ZAC « la Ville est port » - Subvention ADEME – Appel à projets « FRICHES 2015 » Changement de bénéficiaire — P. 143
19. Résorption de l'Habitat Insalubre Rivière des Galets Village – Prorogation de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) — P. 144
20. Avis relatif au rapport et schéma de mutualisation 2015-2020 du Territoire de la Côte Ouest — P.160
21. Mise à disposition ponctuelle de salles communales – Modification de la tarification — P. 164
22. Partenariat avec le Régime du Service Militaire Adapté – Chantier 2016 – Aménagement des talus de la dernière feuille du cimetière paysager — P.165
23. Convention Programme d'Investissement d'Avenir Ville de Demain - Avenant n°1 à la convention entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, le TCO et la Ville du Port — P.172
24. Règlement intérieur des marchés forains — P.254
25. Réélection des membres de la Commission d'Appel d'Offres — P.260
26. Convention communale de coordination renforcée entre la Police Nationale et la Police Municipale du Port — P.261
27. Modification du tableau des emplois permanents de la Commune — P.272

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4ème adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador.

- - - - - - - - - - - - - - -

Ouverture de la séance à 17h04.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 MAI 2016

A la majorité (2 oppositions : M. Jardinot et Mme Auber et 1 abstention : Mme S. Le Toullec), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 3 mai 2016.

COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE PUBLIC – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE (EAU, ASSAINISSEMENT, FOSSOYAGE, SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : constate que, pour le budget principal de la Ville et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Fossoyage et SPANC, le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Article 2 : constate que les Comptes de gestion 2015 du Comptable public présentent les mêmes résultats que les Comptes administratifs 2015, en investissement et en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, en prévision et en réalisation.

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le Compte administratif 2015 du Budget Annexe de l'Eau.

Article 2 : arrête les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En fonctionnement :
- Résultat de l'exercice : excédent de 1 406 608,05 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (6 045 406,46 €), le résultat de clôture affiche un excédent de 7 452 014,51 € ;

En investissement :
- Résultat de l'exercice : déficit de 600 341,89 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (1 679 816,30 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un excédent de 1 079 474,41 € ;
- Compte tenu des Restes à réaliser en dépenses (1 125 833,43 €) et en recettes (23 490,97 €), le résultat définitif présente un besoin de financement de 22 868,05 €.

Article 3 : approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 qui présente un excédent de 7 452 014,51 € de la manière suivante :

- 22 868,05 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2016 ;

- 7 429 146,46 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative 2016.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le Compte administratif 2015 du Service de l'Assainissement.

Article 2 : arrête les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 605 953,75 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (7 014 836,40 €), le résultat de clôture affiche un excédent de 7 620 790,15 € ;

En investissement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 183 737,00 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (1 016 668,20 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un excédent de 1 200 405,20 € ;
- Compte tenu des Restes à réaliser en dépenses (107 486,04 €) et en recettes (62 380,94 €), le résultat définitif présente un excédent de 1 155 300,10 €.

Article 3 : approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015 qui présente un excédent de 7 620 790,15 € de la manière suivante :

- Maintien du résultat de fonctionnement au niveau de la section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative 2016.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le Compte administratif 2015 du Service Fossoyage ;

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 10 420,35 €.
- un résultat nul en investissement (pas de mouvements en 2015) ;

Article 3 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 100 447,28 € au niveau de la section de fonctionnement ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE SPANC

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le Compte administratif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 502,00 € ;
- un résultat nul en investissement (pas de mouvements en 2015).

Article 3 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 4 686,67 € au niveau de la section de fonctionnement ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

A la majorité (8 abstentions : M. Auber, Mme Le Toullec, Mme Patel, M. Vassinot, M. Hippolyte, M. Payet, M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le Compte administratif 2015 du Budget Principal de la Ville ;

Article 2 : arrête les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 8 198 065,57 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (3 574 857,37 €), le résultat de clôture affiche un excédent de 11 772 922,94 € ;

En investissement :

- Résultat de l'exercice : déficit de 879 697,74 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (3 005 609,40 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un excédent de 2 125 911,66 € ;
- Compte tenu des Restes à réaliser en dépenses (4 811 006,23 €) et en recettes (1 359 837,53 €), le résultat définitif présente un besoin de financement de 1 325 257,04 €.

Article 3 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2015 qui présente un excédent de 11 772 922,94 de la manière suivante :

- 4 000 000,00 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2016 ;

- 7 772 922,94 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative 2016.

Article 4 : approuve les réalisations 2015 des opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements) ;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE 2015

Le Conseil Municipal :

Article 1 : prend acte du bilan 2015 relatif à la gestion de la dette,

Article 2 : décide de poursuivre la gestion de la dette dont la délégation a été confiée au Maire en matière d'emprunt, par la délibération n° 2014-035 du 11 avril 2014.

BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal approuve le budget primitif 2016 du Service valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité des services de l'année 2015.

REHABILITATION PISCINE JEAN-LOU JAVOY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS

A la majorité (1 abstention : Mme V. Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : valide le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de la réhabilitation de la piscine Jean – Lou JAVOY ;

Article 2 : sollicite auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) la subvention correspondante ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux demandes de financements complémentaires ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes correspondants.

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES - REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : adopte le nouveau règlement intérieur des installations sportives,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI) – « RENOVATION DU LOCAL COMMUN RESIDENTIEL SHLMR ZUP 2 »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la mise en place d'un ACI « Rénovation du LCR SHLMR ZUP 2 Bât. N » sur la ville du Port à compter du mois de septembre 2016 ;

Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention de la Ville du Port au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique « Intercités de l'Ouest » mandatée par la SHLMR dans la cadre de l'ACI, afin de mobiliser les cofinancements du Département et de la Région ;

Article 3 : décide d'attribuer une subvention de 7 754,00 € au bénéfice de l'association Intercités de l'Ouest pour la mise en place de l'ACI « Rénovation du LCR SHLMR ZUP 2 Bât. N – Le Port », soit 2% du budget prévisionnel global ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE FRANÇOISE DOLTO A LA RENTREE 2016 – 2017

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, en un pôle scolaire unique dénommé école primaire Françoise Dolto à compter de l'année scolaire 2016-2017 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

NOTE D'INFORMATION EN MATIERE DE POLITIQUE FONCIERE - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal :

Article 1 : prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées directement ou indirectement par la Commune au titre de l'année 2015 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE, VERGES, VOIE TRIOMPHALE - PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE L'OPERATION PEPINIERE - DELIBERATION MODIFICATIVE

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : valide le principe du règlement de la participation de la Ville au titre de l'opération Pépinière pour un montant de 203 286,83 €HT répartis en deux versements en 2017 et 2018 ;

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention Ville/SHLMR et les actes correspondants.

ZAC « LA VILLE EST PORT » - RESILIATION DE LA CONCESSION CONFIEE A LA SEDRE

A la majorité (2 oppositions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la résiliation de la concession d'aménagement de l'opération « la ville est port » après respect d'un préavis de 06 mois selon les modalités d'indemnisation prévues au traité de concession.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

ZAC « LA VILLE EST PORT » - SUBVENTION ADEME – APPEL A PROJETS « FRICHES 2015 » CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter auprès de l'ADEME le changement de bénéficiaire de la subvention pour l'Appel à projets « friches 2015 » pour l'opération « la ville est port » ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE – PROLONGATION DE LA MOUS

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : sollicite la prorogation de la MOUS pour une durée de 31 mois ;

Article 2 : approuve le plan de financement y afférent et le montant de la participation communale à hauteur de 118 088.04 € ;

Article 3 : autorise le Maire à solliciter une subvention de 118 088.04 € auprès de l'Etat avec versement direct à la SEDRE ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

AVIS RELATIF AU RAPPORT ET SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020 DU TCO

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : entérine les avis et commentaires exposés,

Article 2 : autorise le Maire à les transmettre au TCO.

MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE SALLES COMMUNALES – MODIFICATION DE LA TARIFICATION

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : décide de modifier la délibération du 6 octobre 2015 et d'instaurer une nouvelle tarification comme suit :

1. Tarification

Associations

Nature	Tarifs inchangés
Tarif/jour	160 Euros
Caution	80 Euros

Administrés

Nature	Nouveaux Tarifs
Tarif 1 jour	280 Euros
Tarif 2 jours	500 Euros
Tarif 3 jours	650 Euros
Caution	160 Euros (inchangé)

2. Le règlement d'utilisation de salles de fête ainsi que la convention de mise à disposition de salles visés dans la délibération du 6 octobre 2015 restent inchangés.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

PARTENARIAT AVEC LE REGIME DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE – CHANTIER 2016 – AMENAGEMENT DES TALUS DE LA DERNIERE FEUILLE DU CIMETIERE PAYSAGER

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve le partenariat avec le Régiment du Service Militaire Adapté ;

Article 2 : approuve les conditions du partenariat explicitées dans la convention concernant le chantier d'aménagement de la dernière feuille du cimetière paysager ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants.

CONVENTION PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR VILLE DE DEMAIN - AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT, LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION, LE TCO ET LA VILLE DU PORT

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la signature d'un avenant à la convention locale V1 ;

Article 2 : approuve la conclusion d'une convention locale V2 ;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer l'avenant, la nouvelle convention locale et tous les actes correspondants.

REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES FORAINS

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le règlement intérieur des marchés forains joint en annexe ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

REELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de l'abrogation de la délibération prise le 11 avril 2014 ;

Article 2 : approuve les modalités de dépôt des listes.

Article 3 : procède à la réélection des membres de la CAO à main levée ;

Nombre de votants : 36

Candidats :

Liste 1
Mme Paulette Lacpatia
Mme Dalila Mahé
Mme Jasmine Béton
M. Armand Mouniata
M. Bernard Robert
Mme Cala M'Rhéhouri
M. Fayzal Ahmed Vali
Mme Catherine Gossard
Mme Karine Infante
M. Jean-Alain Iafar

Liste 2
M. Daniel Vassinot
Mme Sabine Le Toullec
M. Patrice Payet
M. Henry Hippolyte

Résultat des votes
Blanc /Nuls : 2
Liste 1 : 28
Liste 2 : 6

Soit 8 sièges pour la liste 1 et 2 sièges (dont 1 au plus fort reste) pour la liste 2.

Ont été élus :

Mme Paulette Lacpatia
Mme Dalila Mahé
Mme Jasmine Béton
M. Armand Mouniata
M. Bernard Robert
Mme Catherine Gossard
Mme Karine Infante
M. Jean-Alain Iafar
M. Daniel Vassinot
Mme Sabine Le Toullec

Article 4 : acte la liste des membres élus pour siéger au sein de la CAO.

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION RENFORCEE ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DU PORT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la convention communale de coordination renforcée entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat jointe en annexe,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

A la majorité (8 abstentions : M. Auber, Mme Le Toullec, Mme Patel, M. Vassinot, M. Hippolyte, M. Payet, M. Jardinot et Mme Auber), le Conseil municipal :

Article unique : approuve le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité au 1er juin 2016 tel qu'indiqué en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

LE MAIRE

Olivier HOARAU